

Jacques Heimard
Jean-Pierre Minetbeny
Jean-Michel Perrine

commandant de bord
co-pilote
mécanicien

membres de l'équipage du Mystere 55 persisteriel rwandais,
anciens militaires de l'Armée de l'Air, employés par MIS (SATIF)
au service de la Résistance de Kigali, ils étaient également
en rapport avec le Chef de Mission de la Coopération sur place.

6 avril 1994 : en rentrant d'une mission en Tanzanie,
nos amis perdent la vie dans l'attentat commis contre l'avion
persisteriel et qui coûta la vie aux persister du Rwanda et
du Burundi.

7 avril 1994 : le télégramme de Monsieur Michel Roussin,
ministre de la Coopération, précise qu'ils étaient "en service
commandé" (annexe 1)

10 avril 1994 : arrivée à Roissy des épouses des pilotes,
avec les premiers rapports venant de Bangui, Monsieur Michel
Roussin était présent à l'accueil.

15 avril 1994 : cérémonie au Bourget pour le retour
des corps de l'équipage et des gendarmes tués au Rwanda,
en présence de Monsieur le Ministre des Armées François Léotard,
et de Monsieur Roussin ; ils sont décorés à titre posthume
de la Légion d'Honneur (funerl officiel du 14 juin).

fin avril : nous sommes reçus individuellement par

Monnier de la Baume, Directeur de la SATIF qui nous informe :

- de l'indemnisation des effets personnels perdus à Kigali
- du règlement de 6 mois de salaire qui seraient pris en charge par le ministère de la Coopération, la SATIF restant l'interlocuteur
- l'existence d'assurances : GAN cotisation de l'employeur et du salarié.

AVF assure avion.

juin / juillet : Mesolames Héaqol et Minaerry sont reçues à leur demande par l'intermédiaire de la SATIF par Monsieur Michel Rousset ministre de la Coopération, à cette époque Monsieur le ministre paraissait intéressé par le règlement de cette affaire.

aout 1994 : versement du capital par le GAN, mais refus des capitaux complémentaires pour décès accidentel, clause restrictive au contrat : genre circulaire (annexe 2)

septembre 1994 : 1^{er} inventaire des effets personnels laissés à Kigali envoyé au ministère de la Coopération par la SATIF

19 octobre 1994 : nouvel inventaire et subrogation sont envoyés par nos soins à Monsieur Amofad au ministère de la Coopération suivant les instructions de la SATIF (annexe 3)

3 novembre 1994 : réponse négative de Monsieur Amofad (courrier en annexe 4) qui nous renvoie vers notre employeur.

4 janvier 1995 : audience auprès de Monsieur Bernard Delié Ministre de la Coopération, à notre demande par l'intermédiaire du Général Pimponeau,

rice, président de la mutuelle Aix.

Le point est fait et reconnu par Mounier, le Ministre lui-même sur l'état de non avancement de nos dossier en présence de Mounier Bouchairi qui est en possession de ces dossier :

- effets personnels

- indemnisation de 6 mois.

nous soulevons le problème des assurances qui refient l'attentat à la guerre civile, Mounier le ministre nous propose d'intervenir personnellement auprès des assurances du GAN en particulier, et en cas de refus il en réfère à Mounier le Premier Ministre, la réponse devant nous être transmise 3 semaines au plus tard.

A ce moment là nous avons encore espoir

5 Janvier 1995 : refus de l'assurance AVF de nous indemniser considérant que l'attentat est un acte de guerre (annexe 5)

14 Janvier 1995 : pour le GAN cet attentat n'est pas un acte de terrorisme isolé, elle refuse de croire à l'absence de guerre civile (annexe 6)

20 février 1995 : nous apprenons que notre dossier revient à Mounier Dupuy du Ministère de la Coopération, qui est en contact avec Mounier de la Baume.

A ce jour aucune réponse de Mounier le ministre de la Coopération.

Pour les demandes d'indemnisation GAN et AVF, il

nous semble que l'intervention du gouvernement, seraît d'une certaine efficacité, nous ne souhaitons pas faire de procès à l'intention, mais quelques questions restent sans réponse, le Rwanda s'il n'était pas considéré en état de guerre civile (avant les faits) le gouvernement n'a t-il pas tout pouvoir pour obliger les assurances à nous régler ce qu'elles nous doivent ? Ou le Rwanda était en état de guerre civile, et c'est au gouvernement de penser ses responsabilités envers nous.

6 avril 1995: bientôt 1 an.

Pouvons-nous espérer retrouver la séénité, quand un terme sera mis à ces brimades administratives ?